

Le 28 mai 2024

**PAR COURRIEL**

**François Ramsay**

Vice-président – Affaires corporatives,  
juridiques et réglementaires et chef de la  
gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage

20<sup>e</sup> étage

75, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0202**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 24 avril 2024 et visant à obtenir :

*« les documents indiquant combien d'employés d'Hydro-Québec sont, en date du 24 avril 2024, en situation de télétravail. J'aimerais que les informations soient ventilées par situation, c'est-à-dire les employés qui sont 100\$ en télétravail, et les employés qui font quelques jours par semaines en présentiel. »*

(Transcription intégrale)

Nous vous précisons tout d'abord que les situations possibles pour notre personnel sont les suivantes :

- Présentiel
- Télétravail hybride
- Travail à domicile (une seule population éligible)

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'environ 50 % de notre personnel (environ 11 500 personnes) est éligible au Programme de télétravail hybride. Le programme de télétravail est flexible pour s'adapter aux diverses réalités à Hydro-Québec. Nous vous soulignons enfin qu'environ 700 employés et employées du service à la clientèle font du travail à 100 % de leur domicile.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.